

L'atelier sur les pratiques exemplaires concernant les travailleurs migrants et leur famille, tenu à Santiago, au Chili, en juin 2000, a été organisé par l'Organisation internationale des migrations avec la coopération de la Commission économique des Nations Unies pour les Nations Unies et les Caraïbes et du Caribbean and Latin American Demographic Centre sous les auspices du gouvernement des États-Unis, conformément au Plan d'action de Santiago de 1998. Les États-Unis sont le coordonnateur désigné chargé de la mise en oeuvre de la section portant sur les travailleurs migrants du Plan d'action, le El Salvador et le Mexique agissant en qualité de coordinateurs. En sa qualité de pays hôte du 3^e Sommet des Amériques qui se tiendra en avril 2001 à Québec, le Canada a été invité à participer. L'atelier a réuni des experts gouvernementaux dans un certain nombre de domaines relatifs à la protection de travailleurs migrants et de leur famille dans les Amériques. Les pratiques exemplaires du Canada en ce qui concerne les travailleurs migrants temporaires en provenance des Caraïbes et du Mexique, et l'expérience canadienne ayant trait à la préservation de l'identité culturelle, de l'intégration et de la citoyenneté ont été considérés comme étant d'excellents modèles dont on peut s'inspirer.

Le gouvernement du Canada, en qualité d'hôte du 3^e Sommet des Amériques, a participé activement au Symposium sur les migrations internationales dans les Amériques qui s'est tenu à San José, au Costa Rica, en septembre 2000, sous les auspices du processus du Sommet des Amériques. Le but de la réunion était d'examiner des questions relatives aux migrations internationales, ce qui a réuni des représentants des gouvernements, un important contingent d'ONG, des universitaires et des organisations internationales. Les ONG ont tenu un forum parallèle et ont présenté leurs suggestions à la plénière du symposium le dernier jour. À la dernière séance, les représentants gouvernementaux sont arrivés à un consensus selon lequel les migrations internationales constituaient un important aspect des affaires hémisphériques qu'il fallait aborder au prochain Sommet des Amériques.

Soutenir les activités de la Commission interaméricaine en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, particulièrement par l'intermédiaire du Rapporteur spécial pour les travailleurs migrants.

En 1999, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a demandé à être admise en qualité d'observateur à la Conférence régionale sur les migrations (CRM), qu'on appelle aussi le Processus de Puebla. La CRM est une tribune permettant de discuter et d'échanger au sujet des pratiques exemplaires en matière de migration et des questions connexes sous un angle régional. La CRM comprend tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale, ainsi que la République dominicaine. Le Canada apprécie l'action de la CIDH et appuie sa demande d'être admise en qualité d'observateur à la CRM. À la 5^e RCM, qui a eu lieu à Washington, aux États-Unis en mars 2000, la demande de la CIDH d'adhérer à la CRM en qualité d'organisation internationale ayant un statut d'observateur a été acceptée en raison des rapports étroits qu'elle maintient entre les questions touchant les droits de la personne et les migrations.